

Commune de LA PESSE
5 rue de l'épicéa 39370
03 84 42 70 83
mairie-la-pesse@orange.fr

Département du JURA
Arrondissement de Saint-Claude
Canton de Coteaux du Lizon

ARRETE MUNICIPAL n° 02/2026
portant sur la fermeture temporaire d'une partie
de la voie communale n° 07 dite Route de la Borne au Lion pour
l'organisation des courses de ski nordique « Les Belles Combes »
les samedi 14 et dimanche 15 février 2026

Le Maire de la Commune de LA PESSE,

Vu les articles L.2211-1 / L.2212-1 / L.2212-2 / L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.27 ;

Vu la déclaration du ski club Haut-Jura Ski, organisateur de la course Les Belles Combes,

Vu la déclaration de l'entente sportive de Septmoncel, organisatrice du Challenge Luc Vuillet,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de sécuriser les abords en limitant la circulation des véhicules ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera interdite sur la voie communale n°07 – Route de la Borne au Lion du carrefour de la R.D. n°25 jusqu'au parking du Berbouiller :
le samedi 14 février 2026 de 8h00 à 14h00
le dimanche 15 février 2026 de 7h00 à 17h00

ARTICLE 2 : Toute déviation étant impossible, cette interdiction ne s'appliquera pas aux riverains de la voie communale, aux bénévoles sollicités pour cette manifestation, ainsi qu'aux services de secours.

ARTICLE 3 : Les organisateurs sont chargés de la mise en place de la signalisation ainsi que de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur Le Maire, la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Saint-Claude, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Claude, à la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Saint-Claude et au Centre de Secours de La Pesse/Les Bouchoux, ainsi qu'aux riverains de ces voies communales.

Fait à La Pesse le 10 février 2026

Le Maire
Claude MERCIER

